

Merci de votre intérêt pour ODS Nord-Américain!

Veuillez transmettre les informations suivantes pour être installer dans notre système:

- Informations pour vous contactez & les services que vous offrez (formulaire ci-dessous)
- Liste des équipements (formulaire ci-dessous)
- Entente d'entrepreneur indépendant signé et veuillez apposer vos initiales end bas à droite de chaque page (formulaire ci-dessous)
- Photo de votre/vos véhicule(s)
- Copie de votre certificat d'assurance responsabilité civile valide avec un minimum d'un million de dollars (voir ci-dessous pour les détails)
- Copie de votre permis de conduire valide
- Copie de vos certifications (ex. certification pour l'état de NY, WA, UT...)

Une copie de votre attestation d'assurance (la page complète), nous avons besoin d'un minimum de \$1 Million de responsabilité civil et la stipulation que vous êtes assuré pour être un(e) escorte routières.

Dans la section description des opérations: Description du véhicule et VIN, aussi la spécification que vous êtes assuré d'être un véhicule escorte.

Une fois que nous aurons tous les documents (énumérer plus haut) ainsi que les informations, vous serez inscrit comme l'un de nos pilotes. À partir de là, vous pouvez mettre à jour nos répartiteurs sur votre emplacement, visitez notre site web

www.odsna.com

Vous pouvez envoyer ces informations ou vos questions par email à orders@odsna.com ou par télécopie au 1-877-355-14

Paielements Canadien

Les paiements pour les Escortes Routières Canadienne sont effectués 2 fois par semaine soit **le Mardi et le Jeudi**. Les paiements sont effectués par dépôt direct.

Guide de paiement

Les factures sont payées la semaine suivante (en règle générale il y a un minimum de 5 jour ouvrable après réception de la facture)

Exemple : pour une facture reçue lundi le 2, le paiement sera effectué soit mardi le 10 ou jeudi le 12.

Exemple : pour une facture reçue jeudi le 5, le paiement sera effectué soit jeudi le 12 ou mardi le 17.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Option 5% 'QuickPay'

Les factures sont payées selon le **PROCHAIN** cycle de paiement canadien (Mardi ou Jeudi) – Le 5% est déduit du sous-total avant taxes.

Exemple: pour une facture reçue lundi le 2, le paiement sera effectué Mardi le 3.

Exemple: pour une facture reçue mardi le 5, le paiement sera effectué Mardi le 10.

Facture reçue Lundi	➔	Paieement effectué Mardi
Facture reçue Mardi	➔	Paieement effectué Jeudi
Facture reçue Mercredi	➔	Paieement effectué Jeudi
Facture reçue Jeudi	➔	Paieement effectué Mardi
Facture reçue Vendredi	➔	Paieement effectué Mardi

Formulaire de dépôt direct

S'il vous plaît remplir les informations ci-dessous, alternativement, vous pouvez nous envoyer un specimen cheque

Veillez retourner au : billing@odsna.com / Fax: 877-355-1492

Nom de la compagnie _____

GST/HST # _____

QST# _____

Nom du contact _____

Numéro de téléphone _____

Nom de banque _____

Numéro de compte _____

Numéro de transit _____

Numéro d'institution _____

LÉGENDE

- **Mini** - Comprend un bloc horaire de 4 heures (Tarif tout compris - Temps d'attente & Temps de travail)
- **Tarif journalier** - (À déterminer lors de la commande selon dispatch, si applicable - Tarif tout compris - Temps d'attente & Temps de travail)
- **No-go** - (la raison du No-Go est requise)
- **Nuitée** - (reçu requis si plus que le montant alloué, les nuitées avant et après le voyage doivent être approuvées au préalable au moment de la répartition.)
- **Temps d'attente** - par heure (les deux premières heures du voyage sont gratuites, le mauvais temps et les couvre-feux ne sont pas payables)
- **Temps de travail** - par heure (signalement, aider le chauffeur, etc.)

*** LES HEURES DE DÉBUT ET DE FIN SONT NÉCESSAIRES POUR TOUS LES JOURS***

Date	Heure et endroit de départ	Heure/endroit fin journée	KM	Mini	Nuite	Commentaires
03/11	Lacolle, QC @ 9:00am	Forestville, QC @ 16:45pm	610		X	Convoy
03/12					X	No-go- Réparation du camion
03/13	Forestville, QC @ 7:00am	Fermont, QC @ 16:00pm	639			

Temps d'attente - les 2 premières heures du voyage ne sont pas payables et les couvre-feux (heure de pointe)

Date	Debut	Fin	Endroit	Raison (pourquoi le temps d'attente)
03/11	8:00am	9:00am	Lacolle, QC	Chargement
03/13	7:00am	7:30am	Forestville, QC	Attente de chauffeur

SVP ENVOYER VOS FEUILLE DE ROUTE A BILLING@ODSNA.COM OU PAR FAX 1-877-355-1492

Informations de contact

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Nom du contact: _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de téléphone alternatif: _____

Numéro de fax: _____

Courriel: _____

Services Fournis

☐ Escorte Arrière :
 ○ Années d'expérience: _____

☐ Escorte Avant :
 ○ Années d'expérience: _____

☐ High Pole / Perche :
 ○ Années d'expérience: _____

☐ Pilotage de Remorque/Steer :
 ○ Années d'expérience: _____

☐ Flèche Arrière (pour le Québec) :
 ○ Années d'expérience: _____

☐ Flèche Avant (pour le Québec) :
 ○ Années d'expérience: _____

☐ CSE / Escorte superload certifiée (pour l'Ontario) :
 ○ Années d'expérience: _____

Check-list des équipements
(Pour chaque véhicule d'escorte)

Exigences :

- ☐ Panneau de chargement surdimensionné (oversized load sign & Panneau "D, » hors QC seulement) (5' x 10" en général, 7' x 18" en LA, 6' x 1' au NJ)
- ☐ Des drapeaux (drapeaux de véhicule ainsi qu'un drapeau pour le contrôle du trafic d'urgence, hors QC seulement)
- ☐ Feux d'avertissement
- ☐ Roue de secours pleine grandeur et outils (clé à ergots, cric, etc.)
- ☐ Extincteur
- ☐ Équipement de protection individuelle (E.P.I.) (gilet de sécurité, casque, etc.)
- ☐ Réflecteurs
- ☐ Lampe de poche (min. 1 ½ diamètre de lentille) - doit toujours avoir des piles supplémentaires ou un chargeur.
- ☐ Cône pour lampe de poche (min. 9" de longueur) – Ouest Canadien seulement
- ☐ Cônes de 36" (pour FL seulement)
- ☐ Cônes de sécurité
- ☐ 6-8 fusées éclairantes
- ☐ Trousse de premiers soins (clairement étiquetée)
- ☐ Fluides (huile, lave-glace, etc.)
- ☐ Radio
- ☐ Barre lumineuse (si vous en avez deux, elles doivent être distantes d'au moins 80 cm)
Panneaux et autocollants latéraux (les plaques ou panneaux indiquant le nom de l'entreprise, le nom du propriétaire ou le conducteur du véhicule doivent être placés sur les DEUX côtés droit et gauche du véhicule d'escorte. Au moins 8" x 12" et doivent contenir le nom et le numéro de téléphone du propriétaire ou du conducteur).

Informations supplémentaires :

Contrat d'entrepreneur indépendant

Ce contrat de service (le «Contrat»), daté du _____(Mois / Jour / Année) est conclu et complété entre ODS Nord-Américain Inc., une société canadienne («ODS») et _____ (l'« Entrepreneur Indépendant »).

ODS offrent divers services aux entreprises de camionnage et à d'autres entreprises œuvrant dans l'industrie du transport.

ODS, parmi autres choses, dans le but de fournir un service de réservation et de ressources dans le but d'aider les entreprises de camionnage et / ou les expéditeurs avec des voyages nécessitant des véhicules de pilotage ou d'escortes routières telles que ceux gérées par l'Entrepreneur Indépendant.

L'Entrepreneur Indépendant fournit des services de d'escortes routières ou d'escorte de véhicules et de chauffeurs aux entreprises de camionnage et aux expéditeurs indépendants afin de piloter en toute sécurité les charges surdimensionnées et / ou en surpoids lors des déplacements exigés par certaines autorités gouvernementales (les "Services d'escortes routières").

ODS et l'Entrepreneur Indépendant désirent conclure la présente entente en vertu de laquelle les clients d'ODS peuvent utiliser les services d'escortes routières offerts par l'Entrepreneur Indépendant.

ODS et l'Entrepreneur Indépendant acceptent ce qui suit:

1. Les services d'escortes routières.

(a) Les ODS peuvent de temps à autre identifier les clients ODS qui ont besoin de services d'escortes routières pour un voyage ou une charge donnée. ODS devra organiser certains aspects de ces voyages et fournir des services d'expédition (par exemple, dates et heures des départ et d'arrivée) à l'Entrepreneur Indépendant par voyage qui ont des points d'origine et / ou de destination dans les zones d'exploitation de l'Entrepreneur Indépendant. L'entrepreneur indépendant est libre d'accepter ou de refuser toute offre faite par ODS d'entreprendre les services de pilotage pour un voyage donné pour tout client de ODS. Si l'entrepreneur indépendant choisit d'accepter toute offre de fournir des services d'escortes routières à tout client de ODS, ces services doivent être fournis conformément aux conditions des présentes. Les parties reconnaissent que l'arrangement établi par la présente entente n'est pas exclusif et qu'ODS peut mettre des services d'escortes routières à la disposition de ses clients par l'entremise d'autres fournisseurs de tels services.

(b) L'Entrepreneur Indépendant convient qu'il reconnaît en tout temps professionnellement, fidèlement et avec diligence à s'engager pour le Service d'escortes routières. Les conducteurs, le cas échéant, utilisés pour fournir les Services d'escortes routières (1) sont correctement formés et titulaires d'une licence appropriée, (2) disposent et utilisent correctement tous les équipements et enseignes nécessaires et appropriés et (3) sont correctement assurés comme requis par la loi applicable, règle ou règlement et les termes du présent Accord. Tout véhicule utilisé par l'Entrepreneur Indépendant pour fournir les services d'escortes routières doit être maintenu dans un état sécuritaire et fiable. L'entrepreneur indépendant, entre les parties, sera seul

responsable de toutes les amendes ou pénalités qui peuvent être imposées par une autorité gouvernementale contre l'Entrepreneur Indépendant, ses conducteurs ou ses véhicules.

2. Équipement.

L'équipement utilisé par l'entrepreneur indépendant pour fournir les services de pilotage doit être conforme aux lois, règles ou règlements applicables des juridictions applicables et doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants (à obtenir et à maintenir par l'entrepreneur indépendant au: sa dépense); (1) les radios CB; (2) les enseignes «surdimensionnées» ou les panneaux «D» requis pour les barres de toit des véhicules ou les panneaux de pare-chocs avant et arrière; (3) les bannières de toile «Chargement surdimensionné» (jaune avec lettrage noir) requises; (4) des panneaux de porte ou des plaques-étiquettes pour les véhicules d'escortes routières (des deux côtés du véhicule); (5) feux jaunes clignotants montés sur le toit; (6) pavillons montés à un angle de quarante-cinq degrés de chaque côté de la galerie de toit du véhicule d'escortes routières; (7) des poteaux de hauteur calibrés pour surveiller le pont ou d'autres hauteurs d'accès; et (8) d'autres équipements divers appropriés. Les parties reconnaissent et conviennent que ce qui précède peut changer en fonction des changements apportés aux lois, aux règles ou aux règlements applicables régissant les services d'escortes routières, tels qu'ils peuvent être adoptés par les autorités gouvernementales de temps à autre.

3. Assurance.

L'Entrepreneur Indépendant devra obtenir et maintenir en tout temps, à ses frais, une assurance de responsabilité civile automobile commerciale ou corporative auprès d'un assureur reconnu à l'échelle nationale en ce qui a trait aux services d'escortes routières. ODS sera désigné comme « Titulaire du certificat» sur cette couverture d'assurance et l'Entrepreneur Indépendant fournira à ODS un certificat d'assurance attestant cette couverture. La couverture minimale d'une telle assurance ne doit pas être inférieure à un million a (1 000 000,00 \$) par événement. ODS devra recevoir un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation, de non-renouvellement ou de résiliation de l'assurance exigée par la présente section.

4. Indemnisation.

L'Entrepreneur Indépendant indemnifiera et maintiendra ODS et les clients ODS, leurs employés, agents, représentants, filiales et affiliés respectifs de et contre tous les frais, réclamations, dommages, coûts, jugements, pertes, dépenses (y compris, sans limitation, honoraires d'avocats, déboursement et frais de justice), pénalités et responsabilités de toute sorte ou nature qui peuvent être soutenues ou subies par une telle partie indemnisée en raison de, par rapport à, ou découlant de, (1) tout manquement à cet Accord ou (2) toute erreur, action ou omission de l'Entrepreneur Indépendant dans l'exécution du présent contrat ou des services d'escortes routières.

5. les frais pour les services d'escortes routières; Paiement.

(a) ODS devra payer l'Entrepreneur Indépendant selon le taux par kilomètre ou le taux forfaitaire convenus verbalement entre ODS et l'Entrepreneur Indépendant avant le début d'un voyage (les « honoraires »). Dans le cas où les honoraires sont convenus en tant que taux par kilomètre, alors, les frais seront calculés en multipliant (1) le nombre de kilomètres réellement parcourus par l'Entrepreneur Indépendant du point d'origine au point de destination pour un voyage par (2) le taux cité par kilomètre. ODS enverra une confirmation écrite de la facturation pour chaque voyage à l'Entrepreneur Indépendant dans les cinq (5) jours suivant la date de début du voyage. ODS devra également rembourser à l'Entrepreneur Indépendant les sommes raisonnables payées par un client d'ODS pour l'hébergement, les heures d'arrêt, les péages, la cueillette de permis, les suppléments de carburant ou les autres indemnités journalières permises par chaque client d'ODS.

(b) Pour chaque voyage dans lequel les services d'escortes routières ont été rendus par l'Entrepreneur Indépendant, ODS devra remettre les paiements à l'Entrepreneur Indépendant par dépôt direct au plus tard quinze (15) jours après la date de fin du voyage, à condition que l'information requise par la présente est soumis en temps opportun par l'entrepreneur indépendant. L'entrepreneur indépendant enverra, par télécopieur, courrier, courrier américain ou courrier électronique, à ODS dans les cinq (5) jours suivant la date de fin du voyage un rapport de voyage écrit contenant la signature du conducteur du client d'ODS concordant avec celui de l'Entrepreneur Indépendant le kilométrage indiqué pour le voyage, les itinéraires parcourus, l'hébergement et les autres frais engagés. Le format de ces rapports de voyage écrits peut être modifié de temps à autre par ODS à sa discrétion. L'Entrepreneur Indépendant reconnaît et accepte qu'ODS ne sera pas responsable du remboursement des menues dépenses non déclarées à ODS dans les cinq (5) jours suivant la date d'achèvement d'un voyage donné ou non déclarées par la documentation appropriée (par exemple, les reçus) .

(c) Nonobstant toute disposition contraire, l'Entrepreneur Indépendant reconnaît et convient que l'entrepreneur indépendant n'aura pas le droit de recevoir de frais à l'égard de tout voyage dans lequel l'Entrepreneur Indépendant abandonne le chargement avant son arrivée à la destination finale chez le client d'ODS, à moins que l'approbation écrite préalable d'ODS concernant cet abandon n'ait été obtenue au préalable.

6. Statut des parties.

Aucune des dispositions du présent Accord ne vise à créer et ne doit être considérée ou interprétée comme créant une relation entre les parties autres que celle des entités indépendantes qui se traitent les unes avec les autres uniquement dans le but d'exécuter les dispositions du présent Contrat. Ni l'une ni l'autre des parties aux présentes, ni aucun de leurs employés respectifs, ne doit être interprétée comme étant l'agent,

l'employeur ou le représentant de l'autre. L'Entrepreneur Indépendant fournit uniquement des services en vertu du présent accord en tant qu'entrepreneur indépendant. Aucune des parties ne sera impliquée dans les opérations quotidiennes de l'autre partie aux présentes. L'Entrepreneur Indépendant n'aura aucune autorité pour contracter des dettes ou des obligations, ou pour rédiger et conclure des contrats au nom d'ODS, et l'Entrepreneur Indépendant n'aura pas le pouvoir de garantir le crédit, ou de quelque manière que ce soit, d'impliquer ODS.

7. Obligation de ne pas rivaliser.

L'Entrepreneur Indépendant ne doit pas, pendant une période d'un (1) an suivant l'expiration ou la résiliation du présent accord, solliciter tout client d'ODS pour l'utilisation de services, semblable aux services d'escortes routières, indépendamment de la participation d'ODS.

8. Terme.

La durée du présent Accord sera de mois en mois. Chaque partie peut résilier le présent Contrat en fournissant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie.

9. Confidentialité.

L'Entrepreneur Indépendant convient qu'il ne doit pas, pendant l'exécution de la présente entente ou après la résiliation ou l'expiration des présentes, utiliser ou divulguer à des tiers autrement que pendant la bonne exécution de ses fonctions aux termes des procédures, pratiques, transactions confidentielles ou autres informations confidentielles d'ODS, y compris, sans s'y limiter, des informations sur les prix ou d'autres informations sur les clients ODS. L'entrepreneur indépendant doit retourner toutes les informations confidentielles ou autres relatives à, ou fournies par, ODS à ODS immédiatement après l'expiration ou la résiliation des présentes ou plus tôt si demandé par ODS.

10. Loi applicable.

La présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois locales de la province de Québec applicables aux ententes conclues et à être exécutées dans cette province et non aux règles de choix de la loi de cette province.

11. Honoraires d'avocat.

ODS aura droit à ses honoraires d'avocat dans l'éventualité où une procédure judiciaire ou une action serait intentée pour interpréter ou faire respecter les termes et conditions de la présente convention.

12. Entente complète.

Cet Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les deux parties en ce qui concerne son objet, et remplace tous les accords et entendements antérieurs, oraux ou écrits, entre les parties à l'égard de ce sujet. Le présent Contrat ne peut être altéré, modifié, changé ou corrigé oralement, mais uniquement par écrit et signé par les parties aux présentes.

ODS et l'Entrepreneur Indépendant, par l'entremise de leurs représentants respectifs dûment autorisés, ont exécuté et livré le présent Accord qui prendra effet à la date indiquée ci-dessus.

Nom de l'entreprise : _____

Signé par: _____

Titre: _____

Date: _____